

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEILHARDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
PARTIE SUD
ECHELLE : 1/7 500
ZOOM : 1/5 000

PRESCRIPTION : 16 septembre 2016
DEBAT SUR LE PADD : 6 février 2019
ARRET : 9 septembre 2019
ENQUETE PUBLIQUE : Du 20 juillet au 20 août 2020
APPROBATION :

Bureau d'études UrbanDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.51
contact@be-urbandoc.fr



LEGENDE
■ Le périmètre de droit de préemption urbain s'applique à toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU)

